



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0071

Etablissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » Election d'un conseiller territorial

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, M. BESANÇON, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI

Absents ayant donné procuration :

M. BES, a donné procuration à Mme MESADIEU
M. BISSON, a donné procuration à Mme LE VAVASSEUR
Mme RE, a donné procuration à M. GUILLET
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. FEGHALI, a donné procuration à Mme TILLY
Mme FRESCO, a donné procuration à M. BESANÇON
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER
M. DENUIT, a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivé en cours de séance :

M. BISSON, 19h57, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 juin 2022

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 septembre 2022

Objet : Etablissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »- Election d'un conseiller territorial

Par délibération n°DEL01_2020_0062 du 3 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020), le Conseil municipal a procédé à la désignation de trois conseillers municipaux en qualité de conseiller territorial au sein de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest ».

Pour rappel, le conseil du territoire de « Grand Paris Seine Ouest » est composé de 73 sièges, dont 4 pour la commune de Chaville.

Les conseillers métropolitains étant de droit, conseillers de territoire, l'élection des conseillers métropolitains lors des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 a entraîné la soustraction du nombre de conseillers métropolitains de chaque commune dans le total de conseillers de territoire.

Il restait donc 3 sièges de conseillers territoriaux à désigner après la désignation de Monsieur le Maire en qualité de conseiller métropolitain.

Les conseillers territoriaux, non conseillers métropolitains, ont été élus conformément au b) du 1° de l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes a été opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

C'est ainsi que Monsieur Michel BES, Madame Armelle TILLY et Monsieur Pierre DUBARRY DE LA SALLE ont été déclarés élus en qualité de conseiller territorial.

Par courrier en date du 29 juillet dernier, Monsieur DUBARRY DE LA SALLE a fait part de sa volonté de démissionner de cette fonction.

En cas de démission d'un conseiller territorial non conseiller métropolitain, son remplaçant est désigné par le Conseil municipal parmi ses membres conformément au b) du 1° de l'article L.5211-6-2 du CGCT susmentionné.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la (des) liste(s) de candidats au poste vacant de conseiller territorial.

Sont candidats en qualité de conseiller territorial :

↳ Pour les élus de la majorité :

- Monsieur Luc MAUVARIN

↳ Pour les élus de l'opposition :

- Monsieur Thierry BESANCON

Considérant qu'à l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

A l'issue des opérations électorales, ont été constatés les résultats suivants :

- 26 voix pour Monsieur Luc MAUVARIN
- 9 voix pour Monsieur Thierry BESANCON

Les membres de la commission municipale élargie « Modernisation de l'administration et Vie locale » ont examiné l'objet de la présente délibération le 8 septembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin secret,***

DECLARE élu en qualité de conseiller territorial, aux côtés de Monsieur le Maire, Madame Armelle TILLY et Monsieur Michel BES :

- Monsieur Luc MAUVARIN



Signé électroniquement par : Julie
FOURNIER
Date de signature : 26/09/2022
Qualité : 12^{ème} Maire Adjoint
(Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.